



C/X/AGP-729(a)

9 décembre 2014

Invitation à participer à la dixième session de la Commission des mesures phytosanitaires

Rome (Italie), 16 - 20 mars 2015

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a l'honneur de se référer à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et d'adresser une invitation à assister à la dixième session de la Commission des mesures phytosanitaires, qui aura lieu au Siège de la FAO, à Rome, du 16 au 20 mars 2015.

La session est convoquée en vertu de l'article XI de la Convention internationale pour la protection des végétaux (1997) et est ouverte à des Parties non contractantes à la Convention, en qualité d'observateurs.

Les travaux se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. L'ordre du jour provisoire est joint à la présente invitation et les documents de travail seront mis en ligne sur le Portail phytosanitaire international à l'adresse suivante: www.ippc.int.

Le Directeur général souhaiterait recevoir le plus tôt possible la liste des observateurs désignés pour assister à cette session. Les participants peuvent s'inscrire en ligne sur le portail pour les Membres de la FAO (<http://www.fao.org/members-gateway/home/fr/>) qui est accessible au moyen d'un mot de passe. Les instructions relatives à l'inscription en ligne peuvent être consultées sur le site web. Pour s'inscrire en ligne, les participants devront télécharger vers le site web une photographie d'identité numérique récente au format de passeport.

Les représentants d'organisations internationales désignés pour assister à cette réunion en tant qu'observateurs sont priés d'envoyer leurs nom, titre officiel et adresse par courrier électronique à l'adresse IPPC@fao.org et de joindre à leur courrier une photographie d'identité numérique récente au format passeport.

Les participants ayant besoin d'un visa doivent se le procurer auprès du Consulat d'Italie ou de la Mission diplomatique compétente dans leur pays, en faisant demande de visa bien avant leur départ pour Rome, étant donné que la délivrance d'un visa pour l'Italie peut prendre trois semaines ou plus. Exclusivement les participants provenant d'un pays où il n'existe ni Consulat d'Italie, ni Mission diplomatique compétente pourront obtenir un visa à leur arrivée à Rome, à condition d'avoir communiqué au Secrétariat de la réunion leurs nom, prénoms, date de naissance, nationalité, numéro du passeport, dates d'émission et d'échéance, ainsi que leur numéro de vol, date et heure d'arrivée et l'itinéraire complet, qui ne doit pas inclure un autre pays Schengen. Ces informations doivent être communiquées au moins trois semaines à l'avance, pour permettre à la FAO de solliciter la délivrance d'un visa à l'aéroport de Rome. Les participants qui ne se conformeront pas à ces dispositions se verront refuser l'entrée en Italie par les autorités italiennes.

La présente invitation est envoyée aux destinataires des Membres de la FAO qui ne sont pas Parties contractantes à la Convention internationale pour la protection des végétaux, selon les voies de communication officielles de la FAO, comme suit:

Pour ACTION/INFORMATION, selon le cas:

- Principaux destinataires (ministres des affaires étrangères ou de l'agriculture et autres destinataires désignés par le gouvernement);
- Représentants permanents auprès de la FAO/Ambassades.

La présente invitation est également adressée aux chefs de secrétariat de certaines organisations internationales ainsi qu'à d'autres observateurs.